

Maître François LIEURADE
Huissiers de Justice Associé à la
SELARL LIEURADE

Tél. : 01.34.69.00.42

Fax : 01.34.69.17.31

Email : francois.lieurade@huissier-justice.fr

Etude principale
18 rue Parmentier
95200 SARCELLES

Etude annexe
3 bis avenue de Paris
95290 L'ISLE ADAM



PROCES VERBAL DE
DESCRIPTION
SUR SAISIE IMMOBILIERE

Constat du 14 Janvier 2019

Page 1 sur 8

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF
ET LE QUATORZE JANVIER

A LA REQUETE DU :

LE CREDIT FONCIER DE FRANCE SA au capital de 1.331.400.718,80 €, ayant son siège social à Paris 1^{er} au 19, rue des Capucines RCS Paris 542.029.848,
agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège.

Ayant pour avocat Maître Paul BUISSON, BUISSON & ASSOCIES, avocat au Barreau du Val d'Oise, demeurant 29 rue Pierre Butin à PONTOISE (95300) – Tél + 33 01 34 20 15 62 – Fax + 33 01 34 20 15 60, lequel est constitué et occupera sur les poursuites d'expropriation devant le TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PONTOISE et ses suites,

AGISSANT EN VERTU :

D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié en date du 17 décembre 2018.

LEQUEL EN APPLICATION DE LA LOI M'AUTORISE A L'EFFET DE :

Procéder à la description des droits et biens immobilier, décrits comme suit :

COMMUNE DE MONTMORENCY (VAL D'OISE)

Les biens et droits immobiliers dépendant d'un ensemble immobilier sis 1 à 5 rue de l'Eglise cadastré section AB numéro 622 lieudit « 1 rue de l'Eglise » pour 6 a 27 ca, ayant fait l'objet d'un règlement de copropriété contenant état descriptif de division publié le 11 octobre 1989 volume 1989 P numéro 536, portant sur le lot suivant sis 1 rue de l'Eglise :

- LOT NUMERO TROIS (3) : dans le bâtiment A, au 1^{er} étage, porte droite, un logement comprenant une salle de bains, une pièce et une salle d'eau, ainsi que les 230/10.000èmes de parties communes générales.

Lesdits biens appartenant à Madame Emmeline Marie-France KOMBO suivant acte en date du 4 octobre 2013 publié le 17 octobre 2013 volume 2013 V numéro 2592.

Constat du 14 Janvier 2019
Page 2 sur 8

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



**Je, François LIEURADE huissier de justice associé de la SELARL François LIEURADE
titulaire d'un office d'huissier de justice
95200 SARCELLES 18 rue Parmentier, soussigné,**

Déférant à cette réquisition, je me suis transporté 1 rue de l'Eglise à MONTMORENCY (Val d'Oise), 1^{er} étage, porte droite,

Où étant ce jour sur place à 14 heures 00, assisté de Monsieur Antoine MICHALSKI, serrurier, et de deux témoins majeurs requis, Monsieur Loïc BOULIN et Madame Marion LE CAMUS, j'ai constaté ce qui suit :

CONSTATATIONS

Personne ne répondant à mes appels j'ai fait procéder à l'ouverture forcée des portes lesquelles ont été refermées à la fin de mes opérations.

Les lieux consistent en :

- un appartement au 1^{er} étage porte droite (lot 3),

Ils sont visiblement occupés par Monsieur Dieury CERA, mais aucun titre attestant d'un droit d'occupation n'est visible.

L'immeuble, construit avant 1945, présente des façades vétustes. L'ensemble des menuiseries extérieures des portes et fenêtres sont usagé et dégradé.

Les espaces verts et les parties dont l'accès est commun, halls et escaliers sont usagés.

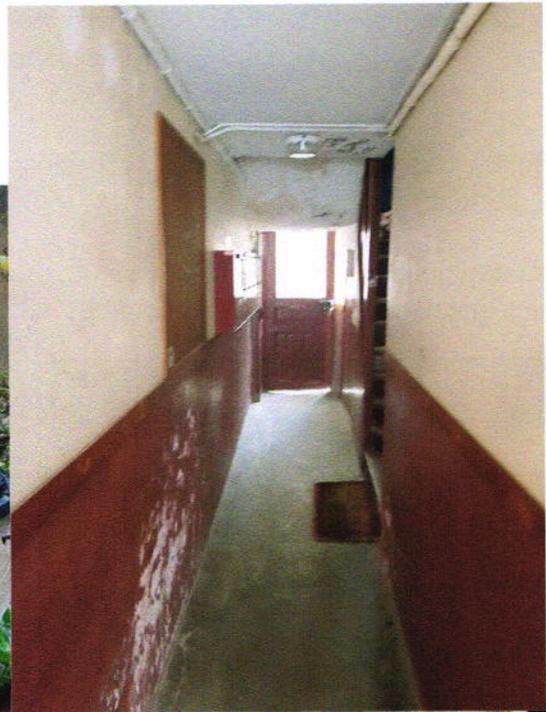


Constat du 14 Janvier 2019

Page 3 sur 8

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





Le Syndic de la copropriété est le suivant :

CYCLADES GESTION
12 Arc Romy Schneider, 95210 Saint-Gratien
Téléphone : 01 39 64 11 00

Les lieux sont distribués comme suit :

- **Une cuisine en entrant :**

La porte d'entrée qui permet d'y accéder est usagée.

Constat du 14 Janvier 2019

Page 4 sur 8

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010

